C.P. 5900, Vancouver BC,
V6B 5H6 Canada
www.diamondkote.com
www.dkclaims.ca
Tél: 1-800-663-1708
Téléc: 604-922-9758
mailto:dk@serviceplan.ca

N2 ET PROTECTION POUR LES PNEUS ET LES JANTES
LISTE DE VÉRIFICATIONS POUR DEMANDE DE RÉPARATION OU REMPLACEMENT

Critère obligatoire (confirmer les couvertures DK à www.dkclaims.ca):

- ☐ La profondeur de la bande de roulement du pneu endommagé est supérieure à 3/32 de pouce.
- ☐ Les dommages à un pneu ou une jante ont eu lieu sur une voie publique.
- ☐ Le pneu est endommagé par un risque de la route admissible (nid-de-poule, fissures sur la chaussée, clous, verre, vis, et autres débris que l'on peut retrouver sur une voie publique).
- ☐ Le pneu endommagé est à plat, perforé ou bossé.
- ☐ Jante endommagée: les exigences ci-dessus sont satisfaites, mais le pneu et la jante présentent un défaut d'étanchéité ou la jante est fendue ou déformée.

Si les critères ci-dessus sont remplis, vous pouvez assister le client. Une fois le travail terminé, veuillez soumettre un formulaire de réclamation dûment rempli à **www.dkclaims.ca**.

1. Suivez les invites à l'écran et remplissez tous les champs, y compris une description détaillée de la perte.
2. Les photos ne sont pas nécessaires pour la réparation des pneus, mais elles sont obligatoires pour toutes les autres réclamations concernant les pneus et les jantes.
3. Veuillez inclure une facture finale indiquant le bénéficiaire.

Les exclusions (La demande n'est pas admissible):

- Le défaut de soumettre une réclamation dans les 60 jours suivant la première constatation du dommage
- Les dommages à la suite d'un accident automobile.
- Un véhicule utilisé à des fins commerciales (taxi, flotte de véhicules, dépanneuse, déneigement, etc.).
- La profondeur de la bande de roulement du pneu endommagé est inférieure à 3/32 de pouce.
- La conduite hors route (pas sur une voie publique).
- L'abus: le vandalisme ou conduite intentionnelle avec un pneu et/ou une jante endommagée.
- Dommage cosmétique quelle qu'en soit la nature **sauf si une couverture de Réparation Esthétique des Jantes est souscrite**.
- Impact avec une bordure de trottoir (voir ci-dessous).

Veuillez noter:

- La couverture pour les dommages causés en heurtant une bordure de trottoir est limitée à un remboursement de 50 $ (Standard) ou de 300 $ (De luxe/BMW) au titre de la franchise de l'assurance client.
- Si la couverture Réparation Esthétique des Jantes est achetée et que vos jantes subissent des dommages esthétiques (éraflures ou égratignures) suite à un impact avec un risque routier valide, lors de la conduite sur une voie publique, nous couvrirons : (a) Un maximum de 200 $ par événement et 4 réparations de jantes par plan vendu. (b) Un maximum de 150 $ pour les frais d'expédition ou de location de véhicule (si applicable) lorsqu'une réclamation de réparation esthétique des jantes valide a eu lieu.
- La réparation du pneu et/ou de la jante est toujours la première option, si les dommages peuvent être réparés en toute sécurité. Le remplacement devrait être un dernier recours.
- Pour une réclamation admissible, la jante endommagée doit être évaluée par un centre de réparation indépendant pour déterminer si elle peut être réparée en toute sécurité.
- Nous recommandons d'utiliser votre centre de réparation local pour jantes. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à dk@serviceplan.ca ou par téléphone au 1.800.663.1708 pour trouver un centre près de vous.
- Nous garantissons le remboursement à un coût raisonnable pour la réparation et/ou le remplacement du pneu et/ou de la jante (les taxes, les frais environnementaux provinciaux pertinents, les valves de pneus, le montage et l'équilibrage des pneus).
- Nous ne couvrons pas les locations de véhicules, les alignements de roues ainsi que les capteurs de pression de pneus.

Demandes de réclamation: www.dkclaims.ca

Demandes de renseignements concernant une réclamation: dk@serviceplan.ca